

COMMUNE de LA-BROSSE-MONTCEAUX
Seine et Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 novembre 2024 à 19h00

Date de convocation : 15/12/2024

Date d'affichage : 15/12/2024

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votant : 9

Étaient présents : M. DEMELUN Alain, Maire – M. ROUX Patrice, Adjoint au Maire – M. BOURGEOIS Grégory – M. DUSSAUD Dominique – Mme PORREAUX-MAQUART Séverine – Mme DENIS Rose-Marie – Mme POMA Olga – M. CAYE Frédéric – M. JOUSSE Frédéric, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme DUFFAULT Annie, Adjointe au Maire – Mme MARCHAL Nathalie – M. LEGOUGE Pierre – Mme FLORENCE Marie-Thérèse.

Absents : Mme MEBTOUL Naouël.

M BOURGEOIS Grégory a été élu secrétaire de séance.

=====

Délibération n°28 - 2024

OBJET : Demande de subvention au SDESM pour la rénovation des armoires électriques

Dans un souci de sécurité et d'entretien par l'exploitant qui est l'entreprise de maintenance, un inventaire des armoires a été réalisé courant 2023 selon des critères qualifiant les installations.

Sous réserve de travaux en cours et d'après les données issues de SAGA, il a été identifié des armoires non-conformes sur notre territoire.

L'éclairage public est alimenté par le réseau basse tension de distribution publique d'électricité. Il est géré depuis l'armoire de commande équipée de matériel électrique dont l'horloge de pilotage pour les départs aériens ou souterrains.

Après information par l'exploitant auprès de vos services et en l'absence de travaux, l'entreprise de maintenance peut se désengager de l'exploitation et l'entretien des ouvrages non-conformes voire dangereux.

Pour faciliter la modernisation des armoires, le Comité syndical du SDESM a décidé de porter à 50% le taux d'aide lié à la rénovation des armoires (sur la base d'un plafond de travaux de 4000 € HT par armoire) pour les programmes budgétaires 2025 et 2026.

Pour 2025, cette mesure exceptionnelle est limitée aux deux cents premières armoires à rénover.

Les travaux sont estimés à 25 000 € TTC.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de charger Monsieur le Maire de compléter le dossier de demande de subvention au SDESM avant le 15 décembre 2024 ;
- de charger Monsieur le Maire du suivi des travaux ;

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
À la-Brosse-Montceaux, le 05/12/2024

Le Maire,

A. DEMELUN



CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Les formalités de publication ayant été effectuées le : **05/12/2024**

Le Maire,

